



CONSEIL MUNICIPAL **du 20 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de DOLUS D'OLÉRON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLÉRON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents :

Mmes Pascal DE CALBIAC – Nicole INSERGUET – Sylvie BRIES-LECHEVALLIER – Jacqueline RICOU
MM. Gérard DAVID – Patrick JAMPIERRE – Yannick LECHEVALLIER
Patrick LEMAITRE – Xavier MEYSTRE – Michaël VIAUD – Richard TESSIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Yvette ABGRAL (excusée, pouvoir donné à Mme INSERGUET)
Mme Béatrice BOILEAU (excusée, pouvoir donné à M. JAMPIERRE)
Mme Élodie TESSIER (excusée, pouvoir donné à M. TESSIER)
M. Laurent PLANTIER (excusé, pouvoir donné à M. MEYSTRE)
M. Philippe VILLA (excusé, pouvoir donné à M. DAVID)
Mmes Sabine ANDRÉ - Julie BITARD – Marine DOS SANTOS (excusées)
MM. Noham ARCICAULT - Daniel PATTEDOIE (excusés)
M. Manuel RAMA

A été élue secrétaire : Madame Nicole INSERGUET

ORDRE DU JOUR

Présentation du bilan de fonctionnement de la résidence jeune par le C.L.L.A.J.

1. Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron
2. Ouvertures de crédits supplémentaires avant le vote du budget pour travaux génie civil Venelle Salvador Allende
3. Recrutement des saisonniers
4. Location des salles communales :
 - modification règlement et des consignes de sécurité
 - modification des tarifs
5. Mise à disposition du matériel de réception et des cabanes en bois
 - modification du règlement
 - modification des tarifs

6. Marché saisonnier :
 - modification des dates d'encaissement
 - modification du tarif du marché de nuit
7. Actualisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
8. Prise en charge des frais de formation et de restauration des élus
9. Mandat spécial du Maire
10. Demande de subvention LEADER pour Festival 2016 « Oh ! Les Rues »
11. Plan de financement Festival 2017 « Oh ! Les Rues » et demandes de subvention
12. Demande de subvention au Département pour le remplacement de Velux à l'école maternelle
13. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux d'aménagement de la ludothèque (modification du plan de financement)
14. Renouvellement des membres des conseils portuaires de La Baudissière et d'Arceau : désignation des représentants du Conseil Municipal

- **Questions diverses**

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il donne ensuite la parole à Madame Elvina MARCOULY-JOUX, directrice du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) afin qu'elle présente à l'assemblée le bilan 2016 de la résidence jeune en expérimentation depuis juin 2016 dans les anciens locaux de la maison de retraite « les Roses Trémières » sans y avoir effectué des travaux spécifiques d'aménagement.

Madame MARCOULY-JOUX explique que l'objectif de ce dispositif innovant sur l'île d'Oléron est de permettre aux résidents de construire leur parcours résidentiel en cohérence avec leur insertion socio professionnelle. Il s'agit d'un réel tremplin vers l'autonomie des jeunes de 16 à 30 ans. Le CLLAJ les accompagne de façon individuelle et collective dans leur projet et s'appuie sur leurs parcours variés et hétéroclites pour les amener à bien vivre ensemble dans le respect de chacun. Le CLLAJ assure une présence quotidienne dans la résidence.

Sur 7 mois de fonctionnement en 2016, 26 ménages ont été hébergés avec une moyenne d'âge de 18,5 ans. Peu de vacances dans les chambres et un turn-over dynamique. Chaque résident dispose d'un espace privatif : chambre et sanitaires. Le passage par la résidence permet aux arrivants de prendre un temps pour mieux cerner les réalités locales et de pérenniser leur projet professionnel (passage de la période d'essai par exemple).

25 % des personnes accueillies sont issues de situation de grande précarité (ressources et logement).

82 % des ménages accueillis sont en situation de pauvreté.

53 % des ménages accèdent à une situation professionnelle lors de leur séjour et tous sont sortis de la résidence avec une activité.

45 % des ménages accèdent à un logement autonome de droit commun sur le territoire oléronais.

Le caractère collectif de la résidence avec le partage d'espaces communs facilitant les échanges est très apprécié par les jeunes qui ont investi positivement la résidence en effectuant des travaux de peinture dans les parties communes.

Par ailleurs, la résidence est associée au travail réalisé par la commune et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Développement Social Local sur le quartier des Cossardes et de la résidence Les Embruns avec satisfaction.

Ce premier bilan s'avère positif et confirme que le mode d'hébergement en chambres plutôt qu'en studios correspond bien aux attentes des jeunes. L'expérimentation va se poursuivre jusqu'en décembre 2017.

Monsieur le Maire remercie Madame MARCOULY-JOUX pour son intervention.

Avant de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Monsieur le Président donne lecture de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR): « la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de la présente loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ».

Il explique que dès lors qu'un EPCI est compétent en matière d'urbanisme, il doit se doter d'un PLU Intercommunal couvrant l'intégralité de son territoire.

Ce transfert de compétence à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron sera automatique le 27 mars 2017 à défaut d'opposition d'une majorité qualifiée. En effet, si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération (entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), ce transfert n'a pas lieu.

Le Président demande au conseil municipal s'il souhaite s'opposer à ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

2. Ouvertures de crédits supplémentaires avant le vote du budget pour travaux génie civil Venelle Salvador Allende

Monsieur le Président rappelle que par délibération N° 2017-01/06 du 9 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé la réalisation avant le vote du Budget 2017, des travaux de réfection de la Venelle Salvador Allende pour un montant de 27 630,30 € TTC.

Il explique que ces travaux doivent être complétés par des travaux de génie civil nécessitant l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 3 111.12 € et demande au conseil municipal de bien vouloir ouvrir les crédits nécessaires avant le vote du budget afin de pouvoir finaliser les travaux rapidement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir, avant le vote du Budget 2017, **les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de génie civil** dans le cadre de la réfection de la venelle Salvador Allende **pour un montant de 3 111.12 €**, portant le montant total des crédits ouverts et à inscrire d'office au Budget 2017 – section investissement - pour la réalisation de cette opération à 30 741.42 €.

3. Recrutement des saisonniers

Dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité, Monsieur le Président propose de créer cette année :

- 1 poste d'adjoint technique du 1^{er} juin au 30 septembre 2017, à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique du 1^{er} juillet au 31 août 2017, à temps complet.

Monsieur Patrick JAMPIERRE demande, compte tenu des restrictions budgétaires rendues nécessaires en raison de la baisse des dotations de l'Etat depuis 3 ans, s'il ne faut pas revoir à la baisse le recrutement des saisonniers.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide de surseoir momentanément à la décision** afin de réexaminer la répartition des tâches supplémentaires en période estivale avec le responsable des services techniques.

La question sera réinscrite à l'ordre du jour du conseil municipal d'avril.

4. Location des salles communales :

○ **modification des tarifs**

Vu la délibération n° 2015-05 du 11 mai 2015 fixant les tarifs de l'ensemble des prestations de services assurées par la commune et les droits d'occupation du domaine public communal applicable au 1er juin 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les tarifs de location des salles communales et de les fixer comme suit, à compter du 1er avril 2017 :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES					
<i>Annexe à la délibération du 20 mars 2017</i>					
		Résidents principaux ou secondaires de Dolus d'Oléron	Autres Particuliers	Associations Dolusiennes (loi 1901) & Associations caritatives ou à but social utilisation limitée à 2/an	Autres associations loi 1901 - Associations privées - Syndics
Salle des fêtes avec cuisine	<i>Week-end : du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h 00</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>
		450 €	900 €	gratuit	230 € 300 € Si billetterie
Salle des fêtes sans cuisine	<i>Week-end : du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h 00</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>	<i>Caution 160 €</i>
		250 €	550 €	gratuit	125 € 250 € Si billetterie
	<i>1 journée en semaine</i>	160 €	250 €	gratuit	65 € 130 € si billetterie
Caution 160 € / Salle Saint André et Foyer Louis Colin					
Salle Saint André (au-dessus de l'Office de Tourisme)		30 €	50 €	gratuit	Utilisation ponctuelle (1 journée) 30 € Utilisation sur l'année 150 €

○ **modification règlement et des consignes de sécurité**

Monsieur le Président expose que le règlement intérieur d'utilisation de la salle des fêtes approuvé par délibération n° 2011-12-06 du 6 décembre 2011 doit être actualisé et complété pour être applicable aux mises à disposition de toutes les salles communales et présente à l'assemblée un projet de règlement intérieur qu'il soumet à son approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur joint en annexe fixant les modalités de mise à disposition et d'utilisation de la salle des Fêtes, place Simone Veil, de la salle Saint André située au-dessus de l'office de tourisme, venelle du Parvis, et du Foyer Louis Colin situé passage de la Cure.

Chaque utilisateur devra s'engager par écrit à respecter ledit règlement avant la remise des clefs.

5. Mise à disposition du matériel de réception et des cabanes en bois

○ modification des tarifs

Vu la délibération n° 2015-05 du 11 mai 2015 fixant les tarifs de l'ensemble des prestations de services assurées par la commune et les droits d'occupation du domaine public communal applicable depuis le 1er juin 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les tarifs de mise à disposition du matériel de réception communal et des cabanes en bois et de les fixer comme suit, à compter du 1er avril 2017 :

TARIFS – EMPRUNT DE MATERIEL DE RECEPTION <i>Annexe à la délibération du 20 mars 2017</i>			
Matériel	Emprunteur	Associations (siège social à Dolus)	Particuliers
		Communes de l'île d'Oléron	résidents
		Personnel communal	principaux ou
		Écoles communales	secondaires
		Fêtes de village	à Dolus
Avec caution de 300 € à fournir à l'enlèvement du matériel			
	Quantité forfaitaire		
Chaises	tranche de 10	gratuité	4 €
Tables	tranche de 5	gratuité	10 €
Bancs	tranche de 5	gratuité	5 €
Barrières	tranche de 10	gratuité	10 €
plateaux	tranche de 5	gratuité	10 €
Praticables	tranche de 5	gratuité	10 €
Grilles d'exposition	unité	gratuité	2 €
Retrait du matériel au Centre Technique Municipal sur présentation de l'autorisation et remise de la caution			
TARIFS – MISE A DISPOSITION DES CABANES EN BOIS <i>Annexe à la délibération du 20 mars 2017</i>			
30 € par jour avec une caution de 150 € qui sera encaissée en cas de détérioration ou de défaut de nettoyage constaté lors de la restitution			

○ règlement intérieur

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'établir un règlement fixant les modalités de mise à disposition du matériel de réception communal réservée aux résidents principaux et secondaires de la commune, ainsi qu'aux associations dolusiennes et aux communes de l'île d'Oléron et soumet un projet de règlement à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur proposé et joint en annexe.

Chaque utilisateur devra s'engager par écrit à respecter ledit règlement avant la prise en charge dudit matériel.

6. Marché saisonnier :

○ modification des dates d'encaissement

Monsieur Richard TESSIER explique qu'après expérimentation l'an dernier, le marché sera déplacé le samedi matin sur la place Simone Veil en intersaison, du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 octobre de chaque année afin d'être vu de la route départementale 734 et d'inciter les visiteurs à s'arrêter à Dolus en se dirigeant vers le parking des Sans-Culottes et à utiliser le cheminement indiqué par la Grande Rue vers la place Simone Veil.

Il précise que la période actuelle d'encaissement du marché est limitée à la période du 15 juin au 15 septembre et propose d'étendre l'encaissement, pour le marché du samedi Place Simone Veil, du 1^{er} avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre au même tarif que celui en vigueur pour la période estivale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'étendre la période d'encaissement du marché saisonnier, pour le marché du samedi matin Place Simone Veil uniquement, du 1^{er} avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre de chaque année, en maintenant le tarif fixé par délibération du 11/05/2015 et de modifier le règlement du marché en conséquence.

○ **modification du tarif du marché de nuit**

Monsieur TESSIER explique qu'une réflexion est actuellement en cours sur les marchés de nuit et la possibilité d'augmenter les tarifs en vigueur mais qu'il est encore prématuré de délibérer sur le sujet.

La question sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

7. Actualisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 fixant les taux applicables pour le calcul du montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, indice 1015.

Il expose que suite à la parution du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus est passé de la valeur 1015 à 1022 avec effet du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, considérant que la délibération du 29 septembre 2014 ne précise pas que les indemnités suivraient les évolutions légales de cet indice brut terminal et devant la nécessité comptable de préciser les choses en la matière, **décide à l'unanimité de préciser que les indemnités de fonction des élus communaux (maire, adjoints, conseillers délégués) dont les taux demeureront ceux initialement arrêtés par délibération sus visée n° 2014-09-29 du 29 septembre 2014 seront fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et qu'elles seront automatiquement revalorisées tant en fonction de son évolution que de celle de la valeur du point d'indice.**

8. Prise en charge des frais de formation et de restauration des élus

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais pédagogiques de la formation « Prise de parole en public et communication dans un contexte tendu » proposée par l'AMF 17, qui se déroulera le lundi 27 mars 2017, à la Mairie de DOLUS D'OLÉRON **pour un montant de 950 €**, soit 190 € par participant, et à laquelle assisteront les conseillers municipaux suivants : Mesdames Julie BITARD, Marine DOS SANTOS, Nicole INSERGUET, Élodie TESSIER et Monsieur Richard TESSIER.

Les frais de restauration seront également pris en charge et remboursés au vu des justificatifs des dépenses engagées.

Les crédits seront inscrits au Budget 2017.

9. Mandat spécial du Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration occasionnés par le déplacement de Monsieur le Maire pour se rendre le 10 mars 2017 à l'École d'Architecture de la Ville & des Territoires de Marne La vallée, dans le cadre de l'étude « Littoral 2070 », frais qui seront remboursés au vu des justificatifs des dépenses engagées.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget.

10.Demande de subvention LEADER pour Festival 2016 « Oh ! Les Rues »

Considérant que le montant des dépenses de l'édition 2016 du festival « O ! Les Rues » éligibles à la participation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est limité à 14 112.65 €, le montant de la subvention susceptible d'être accordée est estimé à 10 000 € au lieu de 15 000 € initialement prévu.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 10 000 € du FEADER dans le cadre du programme LEADER pour la seconde édition du festival « O ! Les Rues » des 22 et 23 août 2016, sur la base du plan de financement éligible suivant :

Dépenses		Recettes	
Sécurité :	1 433,72 €	Région CRDD :	1 083,71 €
Régie Technique :	936,49 €	Buvette du Festival :	1 500,26 €
Animation :	1 033,00 €	Leader :	10 000,00 €
Communication :	1 399,16 €	Autofinancement :	1 528,65€
Salariats :	9 310,25 €		
Total :	14 112,65 €	Total :	14 112,62 €

11.Plan de financement Festival 2017 « Oh ! Les Rues » et demandes de subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation de la troisième édition du festival « O ! Les Rues » les 28 et 29 août 2017 pour un budget prévisionnel de 32 500 € TTC, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

• Région – Festivals et Animations	3 200 €
• Département – aides aux projets en milieu rural	2 000 €
• Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - programme LEADER	6 000 €
• recettes vente de boissons	2 500 €
• autofinancement de la Commune	<u>18 800 €</u>
TOTAL	32 500 €

- de solliciter les subventions identifiées auprès des différents organismes concernés.

- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes décisions et de signer tous actes (contrats, conventions,...) nécessaires à la mise en œuvre dudit festival et à son financement.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section Fonctionnement du Budget 2017.

12.Demande de subvention au Département pour le remplacement de Velux à l'école maternelle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2017- section investissement - les crédits nécessaires au remplacement des fenêtres de toit de l'école maternelle devenues vétustes pour un montant estimé selon devis à 6 179.65 € HT soit 7 415.58 € TTC et de solliciter une aide financière du Conseil Départemental d'un montant de 1 545 € pour cette opération dans le cadre du dispositif d'aide aux communes pour les grosses réparations aux locaux scolaires.

13.Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux d'aménagement de la ludothèque (modification du plan de financement)

Monsieur le Président rappelle le plan de financement des travaux de réhabilitation de la ludothèque en Ludo-café approuvé par délibération du 28 novembre 2016 :

- aide de LEADER : 55 531 €
- aide de l'État (FSIPL) : 49 153 €
- aide du Département : 32 769 €
- aide du FEDER sur rénovation énergétique : 32 608 €
- Autofinancement Commune (dont TVA 47 454 €) : 114 661 €

TOTAL : 284 722 €

Il informe l'Assemblée que ce plan doit être actualisé compte tenu d'une part d'un ajustement du coût des travaux et, d'autre part, des précisions obtenues quant aux possibilités d'obtention de certaines subventions.

Les modifications demandées au maître d'œuvre lors de la réunion du 16 février 2017 portent le montant total estimé de l'opération à 240 328 € HT, soit 288 394 € TTC.

A l'issue du comité de programmation LEADER du 19 janvier 2017, le dossier a reçu un avis d'opportunité favorable pour un financement maximum de 30 000 €.

La demande de financement déposée au titre du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) dans le cadre du Contrat de Ruralité a reçu un avis défavorable le 14 février 2017. Il convient donc d'orienter la demande d'aide de l'Etat vers un autre dispositif, la DETR, à hauteur de 25 % du coût hors taxes des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Le Département accorde quant à lui une subvention de 36 000 € sur la base du plan de financement initial transmis à l'issue du Conseil Municipal du 28 novembre 2016.

Ainsi, le nouveau plan de financement du projet peut être présenté comme suit :

<u>ESTIMATION DES DEPENSES - TRAVAUX</u>	HT	TVA	TTC
Réhabilitation	142 834 €	28 567 €	171 401 €
Rénovation énergétique	54 494 €	10 899 €	65 393 €
Maîtrise d'œuvre	18 700 €	3 740 €	22 440 €
Coûts annexes travaux (SPS – CTRL - Publicité-Assurance-Aléas)	12 800 €	2 560 €	15 360 €
Mobilier - Informatique	11 500 €	2 300 €	13 800 €
TOTAL coût global opération	240 328 €	48 066 €	288 394 €
<u>FINANCEMENTS sur HT</u>	assiette dépenses éligibles	Financements	taux sur coût global HT opération
LEADER	185 104 €	30 000 €	12%
DETR (sur réhabilitation + MO)	161 534 €	40 300 €	17%
Département	180 000 €	36 000 €	15%
FEDER sur rénovation énergétique	46 583 €	32 608 €	14%
	TOTAL	138 908 €	58%
Commune sur HT		101 420 €	42%
	TVA	48 066 €	
Total financement de la commune sur TTC		149 486 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. d'un montant de 40 300 €** pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en Ludo-café pour un coût total de 240 328 € HT, soit 288 394 € TTC conformément au plan de financement révisé ci-dessus.

15. Renouvellement des membres du conseil portuaire de La Baudissière : désignation des représentants du Conseil Municipal

Considérant que le mandat des membres du Conseil Portuaire de la Baudissière est arrivé à expiration au mois de février 2017, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner** pour le représenter au sein du Conseil Portuaire :

Membre Titulaire :

Monsieur Michaël VIAUD
145 quater avenue d'Antioche
17480 LE CHÂTEAU D'OLÉRON

Membre Suppléant :

Monsieur Laurent PLANTIER
2 venelle du Parvis
17550 DOLUS D'OLÉRON

16. Renouvellement des membres du conseil portuaire d'Arceau : désignation des représentants du Conseil Municipal

Considérant que le mandat des membres du Conseil Portuaire d'Arceau est arrivé à expiration au mois de février 2017, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner** pour le représenter au sein du Conseil Portuaire :

Membre Titulaire :

Monsieur Michaël VIAUD
145 quater avenue d'Antioche
17480 LE CHÂTEAU D'OLÉRON

Membre Suppléant :

Monsieur Laurent PLANTIER
2 venelle du Parvis
17550 DOLUS D'OLÉRON

La séance est levée à 22 heures 45.